

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SAVOIE**
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER

278, rue Nicolas Parent
73000 CHAMBERY

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SAVOIE**
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER

278, rue Nicolas Parent
73000 CHAMBERY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de Savoie de la Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans l'annexe des comptes à la note 2.13 « Changements de méthode comptable » relative à la 1ère application du règlement ANC n°2018-06 et la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 14 avril 2021

SAS BBM & Associés

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'AS' or similar, written over the name and title.

Antoine SIRAND
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 000		24 000	24 000
Constructions	410 857	60 073	350 784	364 845
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	33 760	26 885	6 875	12 167
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	35		35	20
Prêts				
Autres immobilisations financières				1 220
ACTIF IMMOBILISE	468 652	86 957	381 695	402 252
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	10 154		10 154	7 304
Autres créances	26 227		26 227	30 199
Divers				
Valeurs mobilières de placement	174 609		174 609	174 459
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	842 042		842 042	1 064 704
Charges constatées d'avance	2 554		2 554	2 789
ACTIF CIRCULANT	1 055 586		1 055 586	1 279 455
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 524 238	86 957	1 437 281	1 681 707

 Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 250 688	1 593 511
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-166 226	-342 823
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 084 462	1 250 688
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 919	2 926
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 919	2 926
Fonds dédiés sur subventions	4 699	4 671
Fonds dédiés sur autres ressources	12 522	12 522
FONDS DEDIES	17 221	17 192
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 700	52 634
Dettes fiscales et sociales	19 163	17 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	258 367	341 152
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		95
DETTE	331 230	410 901
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 437 831	1 681 707

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	4 575	24 391	-19 816	-81,24
Production vendue	32 537	34 463	-1 926	-5,59
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	51 159	58 784	-7 625	-12,97
Reprises et Transferts de charge	912	2 261	-1 349	-59,66
Cotisations	33 528	46 096	-12 568	-27,26
Autres produits	441 869	364 178	77 691	21,33
Produits d'exploitation	564 579	530 172	34 407	6,49
Achats de marchandises	1 406	2 984	-1 578	-52,88
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges extér	133 648	156 255	-22 607	-14,47
Impôts et taxes	5 256	5 171	85	1,65
Salaires et Traitements	89 951	85 942	4 009	4,67
Charges sociales	28 720	27 814	906	3,26
Amortissements et provisions	21 345	20 718	628	3,03
Autres charges	467 935	567 500	-99 565	-17,54
Charges d'exploitation	748 261	866 382	-118 121	-13,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	-183 682	-336 210	152 529	-45,37
Opérations faites en commun	4 545		4 545	
Produits financiers	6 910	7 083	-174	-2,45
Charges financières				
Résultat financier	6 910	7 083	-174	-2,45
RESULTAT COURANT	-172 227	-329 127	156 900	-47,67
Produits exceptionnels	7 086	4 380	2 706	61,79
Charges exceptionnelles	208	50	158	315,34
Résultat exceptionnel	6 878	4 330	2 549	58,86
Impôts sur les bénéfices	849	834	15	1,80
Report des ressources non utilisées	17 192		17 192	
Engagements à réaliser	17 221	17 192	29	0,17
EXCEDENT OU DEFICIT	-166 226	-342 823	176 597	-51,51
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature		4 160	-4 160	-100,00
Dons en nature				
Total des produits		4 160	-4 160	-100,00
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite		4 160	-4 160	-100,00
Personnel bénévole				
Total des charges		4 160	-4 160	-100,00

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef



COMITE DE LA SAVOIE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020

[1]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 Préambule.....	6
2.1.2 Cadre légal de référence.....	6
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan.....	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat.....	7
2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels.....	8
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut).....	9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé.....	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements.....	10
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières.....	10
3.1.6 Stocks.....	11
3.1.1 État des échéances des créances.....	11
3.1.2 Tableaux des dépréciations NEANT.....	11
3.1.3 Disponibilités.....	11
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan.....	12
3.1.5 Charges constatées d'avance.....	12
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	14
3.2.2 Fonds dédiés.....	15
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	16
3.2.3.1 Tableau de variation.....	16
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.4 Dettes.....	16
3.2.4.1 État des échéances.....	16
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	17
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler).....	18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	18
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.....	19
4.1 COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	21
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	21
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie.....	21
4.2.1.2 Dons manuels.....	21
4.2.1.3 Mécénat.....	21
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler).....	21
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.2.1 Parrainage des entreprises.....	21
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	22
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	22
4.2.3 Subventions et autres concours publics.....	22

 Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations NEANT	23
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	23
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	24
4.3.1	Modalités de répartition des charges	24
4.3.2	Missions sociales.....	25
4.3.3	Frais de recherche de fonds	25
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	25
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	25
4.3.4	Frais de fonctionnement	25
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	26
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	26
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	26
4.4.1	Principes généraux.....	26
4.4.2	Principes de valorisation	27
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	28
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	29
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	29
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	29
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	30
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	33
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	34
4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	34
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	35
5.1	AUTRES INFORMATIONS.....	35
5.1.1	Informations relatives aux bénévoles	35
5.1.2	Informations relatives au personnel salarié	35
5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	36
5.1.4	Certification du nombre d'adhérents	36
5.1.5	Identité de l'entité établissant des comptes combinés avec les comptes du CD.....	36

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information et de prévention / dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020

[4]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Réforme comptable applicable au 01/01/2020 : changement de plusieurs comptes de charges, de produits, de legs et fonds dédiés
- L'épidémie de Covid-19 a eu un impact fort sur les actions du Comité départemental :
 - La collecte en porte-à-porte dans une quinzaine de communes en Savoie, qui à elle seule a permis de collecter plus de 75 000€ en 2019, n'a pas eu lieu en 2020. Un courrier d'appel au don a été adressé à tous les donateurs 2019 de la collecte en porte-à-porte permettant de recueillir plus de 29 000€ de dons (soit un écart de 46 000€)
 - Plusieurs manifestations ont été annulées, notamment l'opération « Tous unis contre le cancer des enfants, adolescents et jeunes adultes » (près de 6 200€ en 2019), le « 3 Valleys Charity Day » à Méribel (8 000€ en 2019) ainsi que la 3^{ème} édition du Village & Relais pour la Vie (résultat net de plus de 12 000€ en 2019)

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars et jusqu'au 1^{er} juin 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

• Traitement des fonds dédiés :

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 – Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 – Utilisations de fonds dédiés ».

• Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :

o Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0 K€
c Créances reçues par legs ou donations	0 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :

o Fonds reportés aux legs ou donations	0 K€
c Dettes des legs ou donations	0 K€
- Montant net, en report à nouveau +/- 0 K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les produits d'exploitation sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	468 617,06	0,00	0,00	468 617,06
Immobilisations financières	1 240,00	15,00	1 220,00	35,00
Total	469 857,06	15,00	1 220,00	468 652,06

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Immobilisations financières	15,00	1 220,00
→ Souscription parts sociales	15,00	
→ Retour caution		1 220,00
Total	15,00	1 220,00

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	67 605,03	19 352,46		86 957,49
Amort.Immobilisations financières				
Total	67 605,03	19 352,46	0,00	86 957,49

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 220,00	0,00	1 220,00	0,00
Autres immobilisations financières	20,00	15,00	0,00	35,00
Total	1 240,00	15,00	1 220,00	35,00

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

3.1.6 Stocks

Néant.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	10 153,94	10 153,94	
→ Autres Créances	26 227,47	26 227,47	
→ Créances reçues par legs ou donations			
→ Charges constatées d'avance	2 554,25	2 554,25	
Total	38 935,66	38 935,66	0,00

3.1.2 Tableaux des dépréciations NEANT

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	174 271,00	191 301,35			17 030,35
Total	174 271,00	191 301,35	0,00	0,00	17 030,35

3.1.3 Disponibilités

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	265 853,87	
Livrets et comptes épargne	276 525,52	806,27
Comptes à terme	300 000,00	1 125,00
Total	842 379,39	1 931,27

Les intérêts des comptes clôturés en cours d'année sont inclus dans le total de 806,27 € « produit financier réalisé des livrets et comptes d'épargne ».

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs	550,83	
→ Avoir à recevoir Siège National	550,83	
Créances clients et comptes rattachés	10 153,94	7 303,71
→ Collecte verre Chambéry Métropole	6 622,50	3 593,52
→ Collecte verre Montmélian	1 240,44	375,15
→ IREPS	300,00	
→ KIABI	200,00	
→ Université de Savoie	240,48	200,00
→ Siège national		1 635,85
→ Collecte verre Arlysère	1 550,52	1 499,19
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances	26 227,47	30 198,97
→ Subvention CPAM		2 270,00
→ Dons à recevoir	1 859,00	
→ Dons à recevoir Siège National	21 271,47	16 126,10
→ Dons à recevoir PA Siège National		763,00
→ Divers produits à recevoir	1 097,00	1 539,87
→ Subvention CNAM Siège National	2 000,00	2 000,00
→ Subvention KIABI Siège National		7 500,00
Disponibilités	842 379,39	1 064 891,77
Total	879 311,63	1 102 394,45

3.1.5 Charges constatées d'avance

 Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
... Inscription Rando Santé	42,00	41,00
... Grenke	579,60	579,60
... CPL Immobilier	1 612,34	1 612,09
... Abonnement Zoom	16,79	
... BSO	303,52	288,00
... Association Transition		33,60
... VEODIS		235,20
Total	2 554,25	2 789,49

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 593 511,40	-342 823,48						1 250 687,92
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-342 823,48	342 823,48				-166 226,39		-166 226,39
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 250 687,92	0,00	0,00	0,00	0,00	-166 226,39	0,00	1 084 461,53

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020 [14]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Le changement de plan comptable a eu pour impact une reprise en fonds dédiés des fonds restants à utiliser en 2019 et la dotation en fonds dédiés non utilisés en 2020. Ainsi, il est précisé que 1 671,26 euros ont été utilisés en 2020 sur le fonds dédiés « Subvention CNAM Espaces sans tabac », soit un solde de 2 999,40 euros au 31/12/2021.

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (769)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		1 700,00	0,00	1 700,00	0,00	1 700,00
→ Subvention MILDECA	2020	1 700,00		1 700,00		1 700,00
Ressources liées à la Générosité du Public :		12 521,77	12 521,77	12 521,77	12 521,77	12 521,77
→ Relais pour la vie	2019	12 521,77	12 521,77	12 521,77	12 521,77	12 521,77
Sous-Total "Dons"		12 521,77	12 521,77	12 521,77	12 521,77	12 521,77
Sous-Total "Legs"		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions financières d'autres organismes		8 000,00	4 670,66	2 999,40	4 670,66	2 999,40
→ Subvention CNAM Siège National	2019	8 000,00	4 670,66	2 999,40	4 670,66	2 999,40
Total		22 221,77	17 192,43	17 221,17	17 192,43	17 221,17

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020 [15]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

3.2.3 Provisions pour risques et charges3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				
→ Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	2 926,00	1 993,00		4 919,00
Total	2 926,00	1 993,00	0,00	4 919,00

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation : 0.4 % ;
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis ;
- Table de mortalité : TV 88/90.

3.2.4 Dettes3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 700,12	53 700,12		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	19 162,56	19 162,56		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	258 367,07	258 367,07		
Produits constatés d'avance				
Total	331 229,75	331 229,75	0,00	0,00

 Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	3 321,80	1 165,00
→ Impôt sur les sociétés	849,00	834,00
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	2 238,80	
→ Prélèvement à la source	234,00	331,00
Dettes sociales :	15 840,76	15 853,90
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 017,00	2 800,00
→ Caisse de retraite	693,56	667,01
→ Caisse de prévoyance	1 987,10	1 999,71
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	1 379,00	1 298,61
→ Dettes congés à payer	6 085,28	6 244,74
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2 678,82	2 843,83

La formation professionnelle est classée en « Organismes sociaux autres charges à payer » dans le bilan

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	53 700,12	52 634,23
→ FNP - Factures non parvenues	29 105,22	37 436,26
...Honoraires CAC	4 584,00	4 560,00
...Grand Chambéry	60,00	75,00
...EDF	57,43	59,18
...M.Leriché	400,00	
...CIAS Moutiers		55,23
...Siège National	24 003,79	32 686,85
→ Fournisseurs	24 594,90	15 197,97
...ADMR	170,10	
...AZAE	384,00	
...S.Baudin	150,00	
...C.Bonnet	100,00	
...A.Bonnivard	92,00	220,00
...BSO	303,52	288,00
...C.Capaldi	400,00	120,00
...K.Chevallier	250,00	
...A.Chiron	400,00	550,00
...CPL immo	1 612,34	1 612,09
...Grenke	579,60	579,60
...J.Lacoste	530,00	880,00
...L.Josse	300,00	
...Junior Senior	22,05	
...Fournitures Lacoste	229,69	
...MRSS	140,00	140,00
...Muscat	130,20	275,94
...O.Perkov	200,00	50,00
...V.Robin	100,00	250,00
...C.Roulet	300,00	
...SPAD Service	116,10	
...Veodis	470,48	235,20
...CIAS Grand Lac		176,80
...V.Colin		150,00
...Couleur montagne		928,80
...L.Dompnier		176,00
...Siège National	12 081,08	3 625,26
...Comité de la Corrèze	2 275,83	1 814,92
...Comité du Puy de Dôme	3 257,91	3 125,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0,00	0,00
Dettes des legs et donations :	0,00	0,00
Autres dettes :	258 367,07	341 152,49
...Notes de frais	75,58	700,76
...Recherche régionale	158 000,00	203 500,00
...Recherche nationale	99 107,49	136 141,61
...Dossier secours	1 184,00	
...ADMR		-16,48
...Subvention CHMS		826,60
Total	312 067,19	393 786,72

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	REPORTING - COMITÉ DE SAVOIE	Décembre 2020		Décembre 2019	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	EMPLOIS				
	CHARGES PAR DESTINATION				
1.	MISSIONS SOCIALES	576 310,00	566 915,00		
1.1	Réalisées en France	576 310,00	566 915,00		
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	160 158,24	151 513,24		
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	416 151,76	415 401,76		
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	66 989,19	66 086,19		
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	66 983,59	66 080,59		
2.2	Frais de recherche d'autres ressources	25,60	25,60		
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	103 176,43	60 616,87		
3.1	Frais d'information et de communication	11 196,00	11 196,00		
3.2	Frais de fonctionnement	72 126,16	29 382,96		
3.3	Autres charges	19 854,33	19 837,85		
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 933,00	1 933,00		
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	849,00			
6.	REPORTS EN FONDS D'ÉDIFIÉS DE L'EXERCICE	17 221,17			
	TOTAL CHARGES	766 538,85	695 611,00		
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-166 226,35			

	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	15 695,00	15 695,00		
Réalisées en France	15 695,00	15 695,00		
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	6 161,00	6 161,00		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 954,00	19 954,00		
TOTAL	41 810,00	41 810,00		

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

REPORTING - COMITÉ DE SAVOIE		Décembre 2020		Décembre 2019	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-519 417,44	-519 417,44		
1.1 Cotisations sans contrepartie		-33 528,00	-33 528,00		
1.2 Dons, legs et mécénat		-441 868,61	-441 868,61		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-44 020,83	-44 020,83		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-12 543,26			
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-4 545,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-7 998,26			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-51 159,33			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. UTILISATIONS DES FONDS D'ÉDIFIÉS ANTERIEURS		-17 192,43	-12 521,77		
TOTAL		-600 312,46	-531 939,21		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2020		Décembre 2019	
PRODUITS PAR ORIGINE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-41 810,00	-41 810,00		
Bénévolat		-41 680,00	-41 680,00		
Prestations en nature					
Dons en nature		-130,00	-130,00		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL		-41 810,00	-41 810,00		

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020 [20]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**4.2.1 Produits liés à la générosité du public**

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ... Manifestations	4 332,00	
→ ... Ventes	4 574,62	
→ ... Prestations et autres ventes	225,00	
→ ... Activités de récupération	26 069,99	
→ ... Autres produits affectés aux missions sociales	1 909,56	
→ ... Produits financiers	6 909,66	
Total	44 020,83	0,00

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020

[21]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Autres produits d'activités annexes et prestations	0,24	
→ Transfert de charges	911,91	
→ Produits exceptionnels	7 086,11	
Total	7 998,26	0,00

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

 Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations NEANT

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	1 671,26	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	1 671,26	0,00

Les 1 671,26 euros correspondent à l'utilisation en 2020 d'une partie du fonds dédié « Subvention CNAM » visant à développer les Espaces sans tabac sur le département.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**4.3.1 Modalités de répartition des charges**

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par le Trésorier en fonction de l'activité du Comité et garde un caractère permanent. Cette méthodologie a été validée par le Conseil d'Administration en date du 17/12/2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer + charges locatives	5 459,26		5 164,05	10 623,31
Assurance	239,74		745,73	985,47
Electricité et eau	377,64		377,63	755,27
Téléphone	1 429,54		1 429,55	2 859,09
Affranchissement	556,86	28 085,52	595,44	29 237,82
Fournitures	7 762,70	211,22	546,05	8 519,97
Entretien sur biens immobiliers	1 310,72		1 520,72	2 831,44
Maintenance	1 042,68		1 042,69	2 085,37
Impôts et taxes	2 636,24		3 218,81	5 855,05
Cotisation statutaire	20 955,36	1 289,56	9 994,10	32 239,02
Total	41 770,74	29 586,30	24 634,77	95 991,81

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	26 033,54	
Actions d'information, de prévention et de dépistage	35 750,83	
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	10 618,85	
Frais de fonctionnement (dont communication)	47 646,80	
Total	120 050,02	0,00

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	88 186,47	
Actions d'information, prévention, dépistage	50 834,11	
Actions de formation	1 417,41	
Actions de recherche	18 382,29	
Actions autres	1 337,96	
Total	160 158,24	0,00
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	15 401,76	
Actions d'information, prévention, dépistage	750,00	
Actions de formation		
Actions de recherche	400 000,00	
Actions autres		
Total	416 151,76	0,00

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	11 196,00	
Frais de gestion (à détailler) :		
... Frais de gestion	59 497,29	
... Formation administrative	264,96	
... Impôts et taxes	2 369,81	
... Cotisation statutaire	9 994,10	
... Charges financières	485,39	
... Dotations aux amortissements	19 352,46	
... Charges exceptionnelles	16,48	
Total	103 176,49	0,00

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	1 700,00	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	12 521,77	
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	2 999,40	
Total	17 221,17	0,00

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

 Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef
4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	41 680,00	
Prestation	Tarif négocié		
Dons en nature		130,00	
Total		41 810,00	0,00

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonc- tionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	938,79						467,09				1405,88
Variation de stock											
Autres achats et charges extérieures	54 808,71				55 055,38	25,60	23 758,40				133 647,89
Aides financières	9 541,32	4 151,76									435 693,08
Impôts, taxes et versements assimilés	2 636,24				28,91		2 490,85				5 256,00
Salaires et traitements	46 197,57				8 318,01		35 435,56				89 951,14
Charges sociales	14 889,06				2 171,93		116 55,89				28 765,88
Dotations aux amortissements et dépréciations							9 352,46	1 993,00			21 345,46
Dotations aux provisions										17 221,17	17 221,17
Report en fonds dédiés											32 241,68
Autres charges	20 955,36				1289,56		9 996,76				207,67
Charges financières											
Charges exceptionnelles	191,19						16,48				849,00
Participations des salariés aux résultats									849,00		849,00
Impôts sur les bénéfices											
TOTAL	150 158,24	4 151,76	0,00	0,00	66 963,59	25,60	113 176,49	1 993,00	849,00	17 221,17	766 538,85

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens			130,00		130,00
Prestations de services					
Personnel bénévole	15 695,00		6 031,00	19 954,00	41 680,00
TOTAL	15 695,00	0,00	6 161,00	19 954,00	41 810,00

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes	4 560,00
Autres missions	
Total	4 560,00

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ ... Annulation chèque supérieur à 1 an	17,15
→ ... Ecart remise chèques	0,80
→ ... Regul écarts sur achats 2017	11,34
→ ... Remboursement reliquat recherche	7 056,82
Total	7 086,11
Charges exceptionnelles	
→ ... Partenariat Leclerc 2019	191,19
→ ... Dossier secours AAM	16,48
Total	207,67

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020 [29]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Ok tableaux

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	073 - COMITÉ DE SAVOIE	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-519 417,44	
1.1 Cotisations sans contrepartie		-33 528,00	
1.2 Dons, legs et mécénat		-441 868,61	
Dons manuels non affectés		-344 833,88	
Dons manuels affectés		-8 443,02	
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-87 158,69	
Legs et autres libéralités affectés		-1 433,02	
Mécénat			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-44 020,83	
Manifestations		-4 332,00	
Ventes (dont abonnement à vivre)		-4 574,62	
Prestations et autres ventes		-225,00	
Activités de récupération		-26 069,99	
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-1 909,56	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-6 909,66	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités			
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-12 521,77	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-12 521,77	
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-531 939,21	
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-163 671,79	
TOTAL		-695 611,00	
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		848 435,89	
+Excédent ou -insuffisance de la générosité du public		-163 671,79	
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		19 352,46	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		704 116,56	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	TOTAL	TOTAL	
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-41 810,00	
Bénévolat		-41 680,00	
Prestations en nature			
Dons en nature		-130,00	
TOTAL		-41 810,00	

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

073 - COMITÉ DE SAVOIE		Décembre 2020	Décembre 2019
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		566 915,00	
1.1 Réalisées en France		566 915,00	
Actions réalisées par l'organisme		151 513,24	
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		83 655,14	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		46 720,44	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		1 417,41	
Actions de société et politique de santé		1 337,96	
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		18 382,29	
Actions de création-soutien-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		415 401,76	
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		15 401,76	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		400 000,00	
Programmes nationaux		242 000,00	
Programmes régionaux et départementaux		158 000,00	
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		66 066,19	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		66 060,59	
Frais d'appel de dons		46 056,90	
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		19 081,91	
Frais de traitements des legs		6,38	
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		915,40	
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		25,60	
Frais de Recherche de Médinat Aides aux Malades			
Frais de Rech. de Médinat Info Préy Dép			
Frais de Recherche de Médinat Formation			
Frais de Recherche de Médinat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info Préy Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		25,60	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		60 616,81	
3.1 Frais d'information et de communication		11 196,00	
Frais d'information et de communication externe		5 663,12	
Frais d'information et de communication interne		5 532,88	
3.2 Frais de fonctionnement		29 582,96	
Frais de gestion		17 219,05	
Formation administrative			
Impôts et taxes		2 369,81	
Cotisation statutaire 10%		9 994,10	
3.3 Autres charges		19 837,85	
Charges financières		485,39	
Dotations aux amortissements		19 352,46	
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		693 618,00	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 993,00	
5. REPORTS EN FONDS D'ÉDUCATION DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		695 611,00	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		15 695,00	
Réalisées en France		15 695,00	
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		6 161,00	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		19 954,00	
TOTAL		41 810,00	
FONDS D'ÉDUCATION LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice			
= Utilisation		12 521,77	
= Report		-12 521,77	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice			

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2020

[31]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

Synthèse du compte d'emploi des ressources

COMITE DE SAVOIE - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de résultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
1-MISSIONS SOCIALES			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		357450,21
1.1 Réalisation en France	591831,17		1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		489434,44
Actions réalisées directement	591831,17		1.1 Dons et legs collectés	489434,44	
Versements à d'autres organismes agissant en France	175679,41		Dons manuels non affectés	348827,69	
	416151,76		Legs et autres libéralités non affectés	8954,21	
			Legs et autres libéralités affectés	87158,69	
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00			1433,02	
Actions réalisées directement	0,00				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	44020,83	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	69989,19	39266,19			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	69953,99				
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	25,60				
3- FONCTIONNEMENT GENERAL					
	104025,49	61137,81			
	0,00	68385,04			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	762845,85		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	1953,00		II- REPRIS DES PROVISIONS	583120,03	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1700,00		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRÈS DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DEDIES)	17192,43	
IV- EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		1252,77
V- TOTAL GENERAL	766558,85		VI- TOTAL GENERAL	168226,310	
V- Part acquiescées de l'exercice financées par les ressources coll sup public		0,00		766558,85	
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		19471,31			
		66419,73	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		66419,73
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		195966,69
Missions sociales	15695,00		Bénévolat	41880,00	
Frais de recherche de fonds	6161,00		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	19954,00		Dons en nature	130,00	

Ligue Nationale Contre le Cancer - Annexe aux comptes annuels - Exercice clos au 31/12/2020 [32]

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
21/04/2016	Batiment locaux	293500.00	.00	.00	.00	5870.00	5870.00
22/10/2016	lot 4 cloison et peinture	16295.89	.00	.00	.00	1085.31	1085.31
22/10/2016	lot 8 plomberie ventilation	3655.98	.00	.00	.00	146.24	146.24
22/10/2016	lot 9 enseignes	6426.00	.00	.00	.00	642.60	642.60
22/10/2016	Lot 8 plomberie ventilation	3655.98	.00	.00	.00	146.24	146.24
22/10/2016	Lot 4 cloison et peinture	10349.26	.00	.00	.00	689.26	689.26
22/10/2016	RG - Plomberie ventilation	641.46	.00	.00	.00	25.66	25.66
22/10/2016	lot 4 cloison peinture	4370.37	.00	.00	.00	291.07	291.07
22/10/2016	RG - Cloison et peinture	1632.40	.00	.00	.00	108.72	108.72
22/10/2016	lot 6 sols souples	8878.74	.00	.00	.00	591.32	591.32
22/10/2016	lot 8 plomberie ventilation	4875.78	.00	.00	.00	195.03	195.03
24/10/2016	Archi Technic honoraires	15240.00	.00	.00	.00	304.80	304.80
03/11/2016	Lot 1 maçonnerie démolition	11111.12	.00	.00	.00	740.00	740.00
03/11/2016	Lot 7 électricité	19976.94	.00	.00	.00	799.08	799.08
03/11/2016	RG - sols souple	549.22	.00	.00	.00	36.58	36.58
03/11/2016	lot 7 électricité	3374.34	.00	.00	.00	134.97	134.97
03/11/2016	lot 7 électricité	7985.52	.00	.00	.00	319.42	319.42
03/11/2016	lot 6 sols souples	1556.52	.00	.00	.00	103.66	103.66
03/11/2016	lot 1 maçonnerie démolition	848.14	.00	.00	.00	56.49	56.49
08/11/2016	meublier salle de réunion	3519.77	.00	.00	.00	703.95	703.95
09/11/2016	lot 2 menuiserie intérieure	809.40	.00	.00	.00	32.38	32.38
09/11/2016	RG - Faux plafonds	615.85	.00	.00	.00	41.02	41.02
09/11/2016	lot 2 menuiserie intérieure	1272.24	.00	.00	.00	50.89	50.89
09/11/2016	lot 5 pose faux plafonds	7791.80	.00	.00	.00	518.93	518.93
09/11/2016	RG - Menuiserie intérieur	651.90	.00	.00	.00	65.19	65.19
09/11/2016	RG - Menuiserie Aluminium	205.38	.00	.00	.00	8.22	8.22
09/11/2016	lot 2 menuiserie intérieure	10304.46	.00	.00	.00	412.18	412.18
09/11/2016	lot 3 menuiserie aluminium	3902.22	.00	.00	.00	156.09	156.09
09/11/2016	lot 5 faux plafonds	3909.33	.00	.00	.00	260.36	260.36
26/01/2017	Portable ACER travel Mate	800.00	.00	.00	.00	18.60	18.60
05/09/2017	Module itinérant en Prévention	13915.60	.00	.00	.00	2783.12	2783.12
18/10/2017	Roll Up	514.08	.00	.00	.00	138.08	138.08
24/01/2018	ACTIVIUM ORDINATEUR	910.80	.00	.00	.00	303.57	303.57
13/04/2018	LEASWARE DISQUE DUR	593.28	.00	.00	.00	197.74	197.74
17/04/2019	DYNAMIT 1 PC	1291.20	.00	.00	.00	430.36	430.36
17/04/2019	DYNAMIT 1 PC	1291.20	.00	.00	.00	430.36	430.36
12/06/2019	NOVAL TRAVAUX ELEC	340.30	.00	.00	.00	113.42	113.42
12/06/2019	NOVAL ELEC VIDEO PROJECTEUR	861.60	.00	.00	.00	287.17	287.17
22/07/2019	PORRAZ TRAVAUX MENUISERIE	5830.87	.00	.00	.00	233.23	233.23
TOTAL			.00	.00	.00		19471.31

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

 Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef
4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 17/12/2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit";				
Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	20			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	14	941	0,57	14318
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	36	819	0,50	12465
réunions...	15	212	0,13	3230
Organisation de manifestations	35	253	0,15	3854
Communication, démarches auprès des médias	2	3	0,00	46
Ventes au profit du CD	10	100	0,06	1522
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)	0	0	0,00	0
Quête sur la voie publique ou à domicile	1	30	0,02	457
Démarches auprès des notaires, des entreprises...	1	13	0,01	198
Autres.	27	367	0,22	5590
Total	161	2 739	1,66	41 680

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	3	5 271	3
Personnel mis à disposition CES et/ou autres...			
Total	3	5 271	3

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

Annexe 2020 lcc cd 73 _ vdef

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6068 - Autres matières et fourniture	Achats pour bénévolat en radiothérapie	41,48
6238 - Achats divers	Achat plaque commémorative salle de réunion	98,00
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	705,63
6257 - Réceptions	Restauration	38,70
6261 - Frais d'affranchissements	Achats timbres envoi Commission Sociale	23,28
6281 - Cotisation organismes extérieurs	Adhésion annuel Rando Santé Savoie	41,00
Total		948,09

A noter que sur ce montant total, 227,20€ ont été refacturés à la Ligue Nationale Contre le Cancer (participation à un groupe de travail national).

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 4 191 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

5.1.5 Identité de l'entité établissant des comptes combinés avec les comptes du CD

Les comptes du Comité Départemental 73 sont combinés avec les comptes de la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC).